

# Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles L'île aux langues fournit à l'apprenant/le client les prestations souscrites par ce dernier.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation : cours de français et formations de formateur.

Lorsque les spécificités de la prestation souscrite par l'apprenant/le client l'exigent, les Conditions Générales sont complétées par des Conditions Particulières qui forment avec les présentes Conditions Générales un tout indissociable. En cas de contradiction entre les deux, les Conditions Particulières l'emportent sur les Conditions Générales.

## Modalités d'admission - Planning

Un test de positionnement est organisé par **L'île aux langues**, afin de définir le niveau, le profil et la motivation de l'apprenant, avant d'intégrer l'action de formation. Ce test est organisé lorsque le diagnostic initial ne permet pas la constitution d'un groupe en fonction des critères décrits ci-dessus ou lorsque le commanditaire ne fournit pas de fiche de synthèse de niveau linguistique basée sur le CECRL.

La durée de l'action dépendra de la formation identifiée pour l'apprenant.

Lorsque le commanditaire d'une prestation de formation n'est pas un particulier, avant la formation, L'île aux langues fera parvenir au service formation de l'organisme :

- Une convention de formation à retourner signée à L'île aux Langues. Cet envoi sera accompagné d'un devis et d'un règlement intérieur puis d'un programme et des présentes CGVs
- Une convocation à transmettre au stagiaire



## La participation à la formation

Une attestation d'inscription sera remise sur demande.

Toutes les informations pratiques (dont horaires) sont fournies dans la convocation adressée aux stagiaires:

- Les horaires précis sont communiqués sur la convocation. Il est important de prendre en compte les horaires de la formation dans les choix de transports pour se rendre à cette dernière.
- Une attestation de fin de formation est remise au commanditaire pour chaque stagiaire à la fin de sa formation et indiquera le nombre d'heures de cours suivies ainsi que le niveau atteint par l'apprenant.

En vertu de l'article L. 6352-3 du Code du travail, les stagiaires prendront connaissance du règlement intérieur disponible auprès de l'association et en ligne sur notre site internet dans la rubrique Qui sommes-nous? (<https://lial.fr/qui-sommes-nous/>)

## Facturation et pénalités

Dans l'hypothèse d'une prestation de formation dont le commanditaire n'est pas un particulier, le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de L'île aux langues. Sur des parcours de plus de trois mois, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. L'île aux langues aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à L'île aux langues.

Coordonnées bancaires :  
FR76 4255 9100 0008 0130 8835 668  
(C C O P F R P P X X X)

Dans l'hypothèse d'une formation dispensée à un particulier, le règlement des cours s'effectuera dès l'entrée en formation.

### Paiement effectué par un OPCO :

En cas de paiement effectué par un opérateur de compétences (OPCO), il appartient au client de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'OPCO qu'il aura désigné. Dans le cas d'une prise en charge partielle, le client s'acquittera de la différence et dans le cas de non prise en charge, il s'acquittera du paiement total. Dans tous les cas, il appartiendra au client de nous donner toutes les informations nécessaires à la bonne facturation de la prestation. L'île aux langues est titulaire de la certification Qualiopi au titre de la catégorie suivante : Actions de formation (AF).

## Annulation et absences

**Du fait de L'île aux langues :** dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, L'île aux langues se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation au plus tard 8 jours avant la date prévue, sans que le stagiaire ou l'organisme puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

**Du fait du commanditaire ou du stagiaire :** toute annulation doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible à L'île aux langues (courriel : [contact@lial.fr](mailto:contact@lial.fr)).

- En cas d'annulation moins de 15 jours ouvrés avant la formation, L'île aux langues se réserve le droit de demander tout ou partie du prix de la prestation, sauf en cas de force majeure dûment constatée.
- En cas d'abandon par le stagiaire en cours de formation pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le montant correspondant aux prestations de formation non exécutées sera facturé.

### Prise en charge par un OPCO :

Toute demande de prise en charge OPCO engage le commanditaire à s'assurer de la présence des stagiaires. Les absences (justifiées ou non) ne pourront en aucun cas remettre en cause le tarif d'une formation individuelle ou collective. Dès lors, si l'absence du stagiaire remet en question la prise en charge OPCO de l'action de formation assurée par L'île aux langues, le commanditaire s'engage à prendre en charge le coût de l'action de formation.

## Local mis à disposition

Dans le cas d'une formation intra-entreprise, le commanditaire s'engage à mettre à disposition un local aux normes de sécurité et d'hygiène nécessaire au déroulement de formation.

## Assurances

L'île aux langues décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement des effets personnels de l'apprenant dans l'enceinte des locaux. Les assurances maladie et accident sont à la charge de l'apprenant/client.

## Discipline

Les apprenants sont tenus d'adopter un comportement poli et respectueux vis-à-vis de l'ensemble de l'équipe de L'île aux langues. Dans le cas contraire, L'île aux langues se réserve le droit d'interrompre la formation sans remboursement des cours. Les apprenants sont tenus de respecter le règlement intérieur.

## Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

## Informatique et libertés

Chaque apprenant/client dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant que L'île aux langues peut être amenée à traiter pour les besoins de son activité de gestion administrative et de ses activités pédagogiques des formations de français. S'agissant d'un droit strictement personnel, le droit d'accès et de rectification ne pourra être exercé que par l'apprenant/le client justifiant de son identité. Il pourra s'exercer par lettre simple adressée à L'île aux langues.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour en savoir plus, la liste des droits est en accès libre sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

---

# Conditions particulières de vente

## Conditions particulières aux prestations de formation dont le commanditaire n'est pas un particulier

Les stagiaires ne sont pas tenus d'adhérer à l'association.

Dans le cadre des Aides individuelles à la formation (AIF), l'absence ou les retards à répétition du stagiaire (hors justificatif valable : maladie, garde d'enfants, motif impérieux) entraîneront la suspension de la prise en charge de sa formation et auront des conséquences sur l'indemnisation par son organisme financeur (voir avec son agence Pôle Emploi).

## Conditions particulières aux formations payantes dispensées à un particulier

Les stagiaires sont tenus d'adhérer à l'association.

Le règlement des cours dispensés à un particulier s'effectuera dès l'entrée en cours.

Tout apprenant est tenu d'informer de toute absence prévisionnelle au moment du règlement du cours. Il pourra ainsi régler le paiement au prorata du nombre de cours effectivement suivis.

Tout cours particulier qui n'est pas annulé deux jours ouvrés à l'avance, sera facturé dans son intégralité. Ainsi, pour un cours proposé un lundi, les apprenants seront tenus de prévenir dans la journée du jeudi, de l'annulation de celui-ci durant les horaires d'accueil.

Toute absence non justifiée d'un cours de français sera facturée.

Un apprenant qui désire continuer un cours de français à l'issue d'un parcours, est invité à se réinscrire avant le premier cours du parcours suivant, et/ou, à prévenir de la date de son retour en cours.

## Conditions particulières aux formations de formateurs

Toute commande de formation de formateurs doit faire l'objet d'une convention établie et signée entre les deux structures.

Le programme de formation sera envoyé en même temps que la convention au plus tard quinze (15) jours avant la formation (ou sur demande).

La liste du nombre de participants ainsi que leur nom doit être fournie à L'île aux langues au moins une semaine avant la date de la formation.

# Les tarifs

\*\*Tous les tarifs sont indiqués en euros et nets de taxes, L'île aux langues étant exonérée de TVA. Ils n'incluent pas les frais d'informations collectives, d'évaluations, de bilan, de déplacements et de repas. Ces tarifs s'appliquent pour un groupe de 3 à 8 stagiaires.

Cours de français						
Niveau d'expertise	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	heure	demi-journée	heure	demi-journée	heure	demi-journée
Tarif plein	120 €	350 €	135 €	400 €	150 €	440 €

Formation de formateurs						
Niveau d'expertise	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	demi-journée	journée	demi-journée	journée	demi-journée	journée
Tarif plein	550 €	1 100 €	600 €	1 200 €	700 €	1 400 €